



Entreprises nouvelles implantées en zone d'aide à finalité régionale (ZAFR) : une exonération d'impôt possible ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 19/02/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 19/02/2019

Vous venez de créer votre entreprise et vous pensez pouvoir bénéficier d'une exonération d'impôt ? C'est possible, notamment si vous vous implantez au bon endroit ! Prenez garde toutefois à ce que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées. Voyez plutôt...

Entreprises nouvelles implantées en ZAFR : quel avantage fiscal ?

Une exonération. Sous réserve du respect de toutes les conditions requises, les entreprises nouvelles qui sont créées dans les zones d'aide à finalité régionale (ZAFR) bénéficient d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices dès le mois de leur création et jusqu'à la fin du 23ème mois suivant.

Un abattement...

{ABONNEZ-VOUS}

Entreprises nouvelles implantées en ZAFR : pour qui ?

Un avantage fiscal... Comme nous avons pu le voir, une entreprise nouvelle qui fait le choix de s'implanter dans une ZAFR peut bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables. Cela suppose toutefois de respecter un certain nombre de conditions.

...sous conditions...

{ABONNEZ-VOUS}